

**Catégorie A**  
**Personnalités**

Prix Solaire Suisse 2015

Depuis des décennies, des villes telles que Paris, Berlin, Lyon, Londres, Genève, Vienne et Zurich émettent trop de CO<sub>2</sub> et d'autres substances comme l'ozone, le NOx, etc. Lorsque les seuils d'alerte sont dépassés, elles adoptent des mesures à court terme. En avril 2015, la Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie française, Ségolène Royal, a proposé d'équiper l'ensemble des taxis et autobus parisiens de moteurs électriques: une solution privilégiée à la circulation alternée. D'ici les cinq prochaines années, ceux-ci devraient remplacer les moteurs à combustion. Convaincante, cette stratégie de propulsion par l'énergie solaire devrait s'étendre à toutes les villes et communes d'Europe et du monde.

## Ségolène Royal, Paris/France

### Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Au printemps 2015, comme d'autres villes, Paris a instauré la circulation alternée pour faire face aux pics de pollution: un jour les numéros d'immatriculation pairs, les impairs le lendemain. Les contrevenants risquaient 22 euros d'amende. À très court terme, la pollution par les particules fines a diminué de 6%, les oxydes d'azote d'environ 1%. Après quoi, tout le monde a circulé librement et émis autant de substances nocives qu'auparavant.

Ségolène Royal en a pris acte et a proposé une stratégie plus durable et plus innovante: d'ici les cinq prochaines années, l'ensemble des taxis et des autobus parisiens doivent être équipés de moteurs électriques. Les taxis au courant solaire ou autobus au biogaz réduisent toutes les émissions nuisibles. Par leur rôle de modèle, ils ouvrent la voie à d'autres véhicules zéro émission, libérant les villes des gaz d'échappement nocifs.

Le potentiel de ce développement est énorme, notamment si les véhicules électriques circulent au courant solaire généré par des Bâtiments à Energie Positive (BEP).

Le courage de la Ministre mérite reconnaissance et sa proposition un large soutien, pour être étendue à toutes les villes et communes de France et de Suisse, mais aussi d'Europe et du monde entier.

Lors de la cérémonie de remise du 25<sup>e</sup> Prix Solaire Suisse, le potentiel des véhicules électriques à l'énergie solaire locale est au cœur des démonstrations. Les distances plus longues sont à parcourir en chemin de fer: TGV, ICE, etc. Pour sa vision innovante et tournée vers l'avenir, Ségolène Royal reçoit le Prix Solaire Suisse 2015.

#### Données personnelles

##### Fonctions ministérielles

depuis avr. 2014	Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie
2000 à 2002	Ministre déléguée à la Famille, à l'Enfance et aux Personnes handicapées
1997 à 2000	Ministre déléguée à l'Enseignement scolaire
1992 à 1993	Ministre de l'Environnement

##### Fonctions électives

2004 à 2014	Présidente de la Région Poitou-Charentes
Députée des Deux-Sèvres, de 1988 à 1992, puis de 1993 à 1997, et de 2002 à 2007	

##### Carrière

1982 à 1988	Chargée de mission au Secrétariat général de la présidence de la République française
-------------	---

##### Autres fonctions

depuis fév. 2013	Vice-présidente et porte-parole de la Banque publique d'investissement
depuis 2008	Vice-présidente de l'Internationale socialiste

##### Cursus

École nationale d'administration, promotion Voltaire  
Diplôme de l'Institut d'études politiques de Paris  
Licence de Sciences économiques

Avec le professeur D. Lincot de l'Université de Paris, l'Agence Solaire Suisse appelle à la mise en œuvre de cette proposition en combinaison avec les bâtiments à énergie positive, à l'échelle locale, nationale et mondiale, afin de réduire les émissions de CO<sub>2</sub> et de contribuer à atteindre les objectifs de la Conférence sur les changements climatiques en décembre 2015 à Paris.



1

1 Ségolène Royal a proposé d'équiper l'ensemble des taxis et des autobus parisiens de moteurs électriques. (Source: <http://www.lepoint.fr>, 9-4-2015)



2

2 La Ministre de l'Écologie et de l'Énergie française Ségolène Royal, Paris. (Source: <http://www.gouvernement.fr>, 26-8-2015)